

Pays de la Haute-Vezouze



SOMMAIRE

P 3	Hommages
P 4 et 5	Développement touristique
P 6	Actualités
P 7	Santé
P 8	Economie
P 9	Aménagement du territoire
P 10	Jeunesse
P 11	Talents
P 12	Services
P 13	Habitat
P 14	Ordures ménagères
P 15	Guide du tri
P 16	Calendrier de collecte des éco-sacs

Gérer un relais services publics, participer à la réalisation d'une résidence accompagnée pour seniors, tenter de développer les services d'une maison de santé, aider les anciens à partir en vacances, soutenir le commerce et l'artisanat, mener une politique d'aide à l'habitat, encourager les initiatives culturelles, c'est installer les conditions du « bien-vivre » en Haute-Vezouze pour nous, habitants ici et maintenant, mais aussi donner envie de s'y installer et d'y entreprendre.



Soutenir les projets d'animation par un CAJT (Contrat d'Animation Jeunesse Territorialisé), contribuer aux projets des écoles, du collège et des accueils collectifs de mineurs, inciter les jeunes à partir en vacances, organiser l'accueil périscolaire, accompagner les Eveilleurs du Patrimoine, c'est croire à notre jeunesse et à ses talents pour préparer l'avenir de notre territoire.

Mettre en place un système incitatif de collecte et de traitement des déchets, c'est contribuer au développement durable et compter sur le civisme de nos habitants.

Créer une aire de camping cars ou une maison de la forêt, c'est affirmer que nous croyons aux atouts exceptionnels de notre territoire pour accueillir et mener une politique de développement à long terme à la mesure des moyens dont nous disposons.

Se battre au quotidien pour que les dispositifs institutionnels (SCOT, ZRR...) ou les réformes d'aménagement du territoire ne soient pas synonymes d'ignorance et d'abandon des espaces ruraux, c'est exiger que l'Est-Lunévillois et en particulier le Pays de la Haute-Vezouze, avec ses spécificités et son histoire, ses fragilités et ses forces, soient respectés, et c'est dire haut et fort que les territoires « grands ruraux », même éloignés des centres économiques, ont de la compétence, de la vie, du ressort.

Plus que jamais en cette période difficile, l'exigence des objectifs, le discernement dans les choix, la recherche d'équité, le courage dans les décisions prises indépendamment des échéances électorales et la solidarité des habitants sont les valeurs qui guident les élus de notre communauté de communes pour le développement du territoire et qui devront continuer à les guider après la fusion du 1^{er} janvier 2014.

A l'heure où le seul modèle, tout puissant, est celui de la concentration urbaine et de l'activité économique, à l'heure où les gouvernants semblent désarmés face à la mutation accélérée des équilibres économiques, géopolitiques et environnementaux, il est bon de rappeler qu'il y a encore des espaces où il peut faire bon vivre avec l'essentiel de ce dont tout homme a toujours eu besoin : l'espace, la qualité de l'air et de l'eau, la beauté du cadre de vie, des ressources naturelles, la proximité humaine et l'esprit d'entraide... Il faudra bien qu'un jour cet autre modèle retrouve la place qu'il mérite.

Philippe ARNOULD

Directeur de publication : Philippe ARNOULD
Secrétaire de rédaction : Florence PIERRON
Photos : M. Demange, I. et P. Acrement
N° ISSN en cours
Impression : Imprimerie Zaffagni
Été 2013

Hommages

Un an après le décès de notre collègue Pascal ISSELÉ, adjoint au maire de Parux et conseiller communautaire, homme de convictions qui avait un grand sens de la communauté, notre assemblée a eu la douleur de perdre deux des conseillers qui comptaient le plus dans la construction des projets intercommunaux.

Lucien ANDREUX,
décédé le 21 janvier 2013



Le président de notre association cantonale des maires, après son enfance à Cirey, s'était établi à Bertrambois à partir de son mariage et il montrait un attachement viscéral au canton. Il avait été pendant des années secrétaire de mairie de Bertambois puis maire depuis 1995.. Malgré la faiblesse des ressources de sa commune, il n'avait cessé de la développer et de l'embellir, mettant à son service sa compétence, son énergie et la rigueur de sa gestion.

A la communauté de communes, ses conseils sur tout ce qui pouvait s'apparenter à l'image et à la communication étaient précieux. Lui qui avait gravi tous les échelons professionnels jusqu'à la direction des ressources humaines d'une grande entreprise, croyait à la jeunesse et à la capacité pour

chacun de progresser, à condition d'être accompagné et de le vouloir.

Il y avait aussi chez Lucien cette profonde intelligence des situations qui lui permettait de faire des choix avec calme, ce qui n'empêchait pas la fougue pour de justes causes, voire de la colère face à la bêtise

qu'il détestait. Homme loyal et engagé, il avait une lucidité sur les faiblesses de notre territoire et une grande foi dans notre capacité à le développer, à l'image de ce qu'il avait observé ailleurs, surtout en matière de tourisme. A la communauté de communes, il était notre aîné mais ses visions étaient d'une fraîcheur et d'une hauteur de vue extraordinaires. Il avait un vrai sens de la communauté et des combats que l'on peut gagner ensemble, ce qui faisait de lui un élu très écouté. Ses avis nous manquent mais l'empreinte qu'il laisse sur beaucoup d'entre nous et dans notre territoire est telle qu'il reste à nos côtés.

Edith MADEO-BOUQUET,
décédée le 17 mars 2013



Après son enfance à Cirey et ses études à Paris, Edith a fait toute sa carrière professionnelle dans la recherche en tant qu'assistant ingénieur dans un laboratoire d'étude des minéraux à Nancy. Dès qu'elle a pu revenir à la retraite s'engager pour son Cirey et son canton, elle est devenue en 2008 adjointe au maire de Cirey et conseillère communautaire.

C'est ainsi que nous l'avons vue depuis parcourir Cirey et le canton en tout sens dans sa petite voiture, hyperactive, déposant un document à tel endroit, s'arrêtant pour parler avec les employés municipaux sur un chantier, se précipitant à une réunion.

Très engagée à la Communauté de communes, elle vérifiait avec soin les comptes-rendus de conseils

communautaires et travaillait régulièrement avec les salariés sur tel dossier, leur rendait un service, corrigeait une erreur...

Organisatrice née, son rôle a été déterminant dans les célébrations du millénaire de Saint-Sauveur en 2010, tout comme

dans le partenariat avec le Festival des 7 Roses et dans le développement culturel du territoire. Elle y a mobilisé son intérêt pour la culture et pour la musique baroque en particulier, son goût du contact et de la fête et sa passion pour les belles choses.

Femme de tête et de cœur, Edith était ce personnage entier et généreux, aussi prompt à la colère qu'au rire, qui ne savait pas faire les choses à moitié. Sa disparition laisse un grand vide mais son engagement pour le développement des activités culturelles dans la Communauté de communes est un exemple que nous poursuivrons.



Il sera installé courant août place Chevandier à Cirey-sur-Vezouze. Les informations diffusées seront d'ordre touristique et événementiel.

LE REFUGE DU SAGARD



Dans l'optique de créer sur environ 1ha, un site d'animation et d'accueil sur le thème de la forêt et la nature, la communauté de communes a acquis fin 2012 l'ancien refuge à côté de la scierie Norroy.

Situé à quelques mètres du circuit de Grande Randonnée Pédestre GR533 (Stanislas-Kleber), celui-ci gardera sa vocation d'hébergement et sera réhabilité pour pouvoir accueillir une dizaine d'hôtes.

Les travaux seront engagés dans une deuxième phase en 2014.

La Maison de la Forêt

un nouveau lieu d'accueil et de développement touristique sur le Massif des Vosges

La communauté de communes a acquis en 2011 l'ancienne scierie de « Norroy ». Même si le bâtiment actuel dans lequel il ne reste que des vestiges des mécanismes de la dernière scierie est dépourvu de caractère, sa situation géographique, au carrefour de nombreux sentiers de randonnées, est exceptionnelle. Tous les types de marches sont possibles depuis ce lieu, de la promenade d'une heure à la randonnée d'une journée, avec des possibilités très variées : l'étang de pêche de la Gagère, les rochers d'Achiffet, le plan d'eau de Val-et-Châtillon, l'ancienne abbaye de Saint-Sauveur, le musée du textile, la scierie de Machet... Deux anciens circuits de VTT du Pays d'accueil du Donon passent à proximité.



Avant-projet



Après réalisation des travaux

Le bâtiment de la scierie de Norroy sera consacré à l'accueil du visiteur, marcheur et cycliste en particulier. L'objectif est de réaliser un lieu d'accueil pour l'amateur de nature, une maison de présentation de la forêt, principal atout du lieu. L'acquisition de 40 ares de bois attenants au site permet de conforter le projet.

Le bâtiment sera organisé en trois niveaux :

- A l'extérieur, des panneaux de présentation de la forêt et des sentiers de randonnée avec des bancs et tables permettant au lieu de jouer son rôle d'accueil même en dehors des horaires d'ouverture.
- A l'intérieur, une première travée servira à l'accueil proprement dit pendant les périodes d'ouverture.
- Une grande salle sera destinée à des événements temporaires comme des expositions voire à l'accueil de pauses pique-nique en saison.

La maison sera ouverte en été et lors des weekends d'avant et d'après été avec une présence permanente. On pourra y recueillir des informations sur les possibilités de randonnées et d'activités ou encore y louer des vélos.

Plus proche de la maison des guides que de l'office du tourisme, Norroy sera un lieu d'animation emblématique de cet immense et beau territoire forestier entre Moselle et Vosges, situé au milieu du nouvel axe de développement touristique Center Parcs-Lacs de Pierre-Percée.

Les travaux débuteront début 2014..

Touristique

Les éveilleurs du patrimoine

Depuis mars 2013, à l'initiative des Communautés de communes de la Haute-Vezouze, de la Vezouze et du Badonvillois, avec le soutien de la Région Lorraine et du Conseil Général 54, FR Services accueille 8 jeunes volontaires engagés en service civique pour une durée de 6 mois.

Ils ont pour mission de participer à la restauration, la rénovation et la valorisation du patrimoine des 3 territoires au travers de chantiers confiés par les associations et collectivités locales partenaires : réaménagement du sentier botanique de Cirey-sur-Vezouze, aménagement du sentier d'interprétation de la scierie de Machet, création d'un sentier accessible aux handicapés à Val-et-Châtillon, réalisation des décors pour le Théâtre des Nuits d'Angomont, participation aux travaux de restauration du Château de Blâmont, entretien et mise en sécurité du site du Col de la Chapelotte, réalisation d'une exposition photo dans le cadre du festival « Territoire 2 Vies, Territoires d'Initiatives », ... et bien d'autres projets qui permettent aux jeunes de s'investir dans leurs territoires aux côtés d'acteurs locaux et de la population.



Les Eveilleurs du Patrimoine
(de gauche à droite) :
Frédéric, David, Ashley,
Vanessa, Océane, Laura,
Samantha et Dimitri

L'objectif de ce dispositif est également de permettre à ces jeunes de travailler à leur projet professionnel et plus largement à leur projet d'avenir. Au travers d'ateliers variés, les Eveilleurs du Patrimoine peuvent rencontrer des professionnels, des bénévoles et des élus, passer leur PSC1, faire des sorties culturelles, des visites d'entreprises, passer leur permis de conduire, améliorer leurs techniques de recherche d'emploi, aiguïser leur conscience citoyenne, s'ouvrir au monde, ...

Encadrés par un animateur technique et soutenus par les partenaires et par celles et ceux qui se sont portés volontaires pour être tuteur, les Eveilleurs du Patrimoine usent de cette action comme d'un tremplin.



Le futur site d'accueil à Val-et-Châtillon.

Aire d'accueil de camping-cars

Il arrive régulièrement depuis l'ouverture de Center Parcs que des camping-cars stationnent pour 1 ou 2 jours sur le parking du centre de l'une des communes du territoire.

Après analyse de la localisation des aires de camping-cars recensées dans l'Est de la France, il s'est avéré qu'aucune n'était comprise dans un périmètre entre Lunéville, Etival-Clairefontaine, Schirmeck et Abreschviller.

Ce constat a fait ensuite l'objet d'une réflexion plus aboutie et le choix des élus s'est porté sur une aire de stationnement avec une aire de services permettant le ravitaillement en eau propre et la vidange des eaux usées. Implantée à Val-et-Châtillon, entre le plan d'eau et le musée du textile, l'aire est idéalement située pour des visiteurs à la recherche de courtes randonnées. Il est probable que la qualité du site sera très vite connue du réseau des camping-caristes et que le nombre initial de places prévu pour l'accueil de 6 véhicules se montrera rapidement insuffisant. L'emplacement choisi permet d'envisager un agrandissement ultérieur.



Fusion des intercommunalités

Décembre 2010 : réforme législative imposant la constitution de communautés de communes d'au moins 5 000 habitants, celles du Pays de la Haute-Vezouze et du Badonvillois étant donc en priorité concernées.

Avril 2011 : premier projet du Préfet prévoyait la fusion des communautés de communes de la Vezouze, du Pays de la Haute-Vezouze et du Badonvillois.

Juillet 2011 : les 3 communautés de communes et la quasi-unanimité des communes concernées émettent un avis négatif confirmé ensuite par la CDCI.

Octobre 2012 : les deux communautés de communes et les communes membres du Pays de la Haute-Vezouze et du Badonvillois demandent le report de la fusion projetée entre elles.

22 avril 2013 : arrêté préfectoral après avis de la CDCI instituant la fusion des deux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle a pris un arrêté de fusion des Communautés de communes du Pays de la Haute-Vezouze et du Badonvillois à effet au 1^{er} janvier 2014. Bien que le principe en ait été accepté par les élus, les conseils communautaires des deux communautés et la quasi-unanimité des communes en avaient demandé le report pour prendre le temps d'équilibrer les situations financières des deux communautés de communes. Malgré cela et malgré l'avis négatif exprimé avec une unanimité remarquable des membres élus du Lunévillois et de son président, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a émis à la majorité un avis favorable sur la fusion.

Certaines interrogations sont restées sans réponse, notamment pour la qualification en Zone de Revitalisation Rurale, dont le territoire de la Haute-Vezouze ne bénéficie pas aujourd'hui au contraire du Badonvillois.

En tout état de cause, le temps est venu de travailler conjointement sur ce projet de fusion qui devra permettre de construire de nouveaux projets sur des thèmes variés : économie, environnement, politique du cadre de vie, enfance-jeunesse.

Les élus se concentrent actuellement sur l'harmonisation des compétences statutaires pour que la nouvelle communauté de communes, tout en conservant les missions exercées actuellement, ne risque pas de se retrouver avec des compétences qu'elle n'aurait pas la capacité d'assumer. Les compétences concernées sont surtout celles qui, souvent croisées avec celles des communes, ne s'exercent pas de la même façon dans les actuelles communautés de communes, comme les maisons de santé, l'accueil périscolaire ou le tourisme.

Point d'étape du travail partagé des élus :

- Quel que soit le futur siège statutaire de la nouvelle communauté de communes, maintien des locaux, du personnel et des services de proximité à Cirey-sur-Vezouze et à Badonviller
- 38 sièges de conseillers communautaires, avec une parité du nombre de représentants issus de chaque ancienne communauté (le nombre de sièges étant encadré par la loi, avec une petite marge possible)
- Excédents financiers du Pays de la Haute-Vezouze réservés à des projets sur ce territoire

Réunion entre élus des 2 communautés de communes pour préparer au mieux la fusion des deux entités



Santé

La maison de santé

Avec l'ouverture de la maison de santé de la Haute-Vezouze à Cirey-sur-Vezouze en 2009, la Communauté de communes a souhaité améliorer l'offre de soins sur le territoire, en proposant à l'ensemble des professionnels de santé d'exercer dans un même lieu pour qu'ils construisent ensemble un véritable projet de santé pour le territoire. L'autre objectif était d'inciter de nouveaux professionnels de santé à rejoindre l'équipe pluridisciplinaire en place.

Début 2013, un ostéopathe a rejoint la maison de santé à raison d'une consultation le dernier mercredi de chaque mois. Une sage-femme devrait également rejoindre la maison de santé à raison d'une demi-journée par semaine à compter du mois de septembre. Malgré les efforts entrepris, notre territoire éloigné des centres urbains n'échappe pourtant pas à la pénurie des professionnels de santé.

C'est pourquoi un travail de mise en réseau a été initié avec la nouvelle maison de santé de Badonviller et celle en projet à Avricourt-Moselle. A ce titre, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Lorraine est venue défendre le 14 mai dernier à Cirey-sur-Vezouze devant une quarantaine de professionnels de santé un projet de santé interterritorial sur l'Est Lunévillois. L'objectif serait de recenser les besoins et de fédérer les moyens en proposant par exemple à des professionnels de santé plus spécialisés (podologue, orthophoniste...) de répartir leurs consultations sur chaque site.

Un autre sujet préoccupant pour la population est le secours d'urgence. La Communauté de communes travaille actuellement avec l'ARS sur la réorganisation du service dans le cadre de l'objectif de soins d'urgence à moins de 30 minutes affirmé par le Gouvernement.



Les représentants de l'ARS ont proposé une soirée de réflexion à Cirey autour de l'amélioration de l'offre de soins



De nombreux professionnels de santé ont répondu présents à l'invitation de l'ARS le 14 mai

Professionnels de la maison de santé :

- 2 médecins généralistes
- 2 cabinets d'infirmières libérales
- 1 cabinet de 2 kinésithérapeutes
- 1 dentiste
- 1 ostéopathe
- 1 espace d'exposition pour du matériel médical et paramédical

MAISON DU DIABETE

La création d'un espace dévolu à la santé a permis à l'association locale de professionnels de santé de développer un nouveau partenariat avec la Maison du diabète de Lunéville qui intervient régulièrement dans les locaux de la Maison de Santé depuis mars 2010.

Une fois par an, une cinquantaine d'habitants participent à la journée de dépistage proposée par l'équipe du Dr Collard au cours de laquelle ils peuvent également faire le plein d'informations sur cette pathologie. En soirée, une trentaine de professionnels, médecins, pharmaciens, infirmiers, assistent aux conférences sur l'éducation thérapeutique des patients et les nouvelles recommandations dans le diabète de type II dispensées par les spécialistes.

En plus de ces journées, une infirmière et une diététicienne reçoivent en consultation une dizaine de patients par mois pour leur apporter des conseils en matière d'éducation thérapeutique.



FISAC

Entretien avec Anne Belcour, gérante du salon de coiffure Bel'Coiff à Cirey-sur-Vezouze qui a obtenu une aide financière du FISAC :



"L'opération FISAC m'a permis d'obtenir une aide financière pour l'acquisition de deux bacs repose-tête dont un massant afin d'améliorer le confort de ma clientèle.

Le délai est peut-être un peu long pour percevoir cette aide mais entre attendre et ne rien avoir, le choix est vite fait ! Il est aussi important de préciser que le travail réalisé pour la constitution du dossier de demande d'aide n'est pas très important et il est surtout facilité par l'accompagnement que propose la Communauté de communes.

Cette subvention me permettra également de financer d'autres projets de modernisation du commerce et d'accueil de mes clients. Je viens par exemple de mettre en place un système de flashcode à l'entrée de mon salon pour que les personnes intéressées puissent accéder à mon site internet directement depuis leur téléphone portable. Je vais également penser à améliorer l'accessibilité de mon commerce."

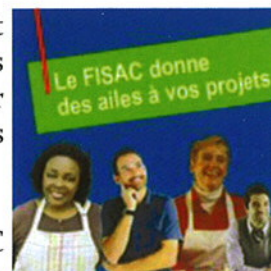
Economie

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C)

Cette aide est destinée aux commerçants, artisans et prestataires de service qui envisagent d'effectuer des travaux dans leurs locaux professionnels ou d'acquérir de nouveaux équipements professionnels, sous certaines conditions.

Le montant de la subvention versée au titre du FISAC est égal à la somme des aides versées par la Région Lorraine et la Communauté de communes. L'aide du Conseil Régional s'élève à 15% et celle de la Communauté de communes à 10% du montant HT des dépenses subventionnables.

L'aide FISAC complémentaire sera donc de 25% des dépenses. De cette façon et sous certaines conditions (voir plafonds d'aides fixées par les collectivités), les projets éligibles peuvent être financés jusqu'à 50%.



La zone artisanale de Petitmont

Depuis le départ de la société Spenle Développement pour des bâtiments plus spacieux, la Communauté de communes apporte son soutien à la commune de Petitmont, propriétaire des locaux, pour trouver des

repreneurs pour ce site composé de :

- 1 bâtiment de 200m² aménageable en 2 parties,
- 2 bâtiments de 400m² chacun reliés par un espace bureau/hall d'entrée de 60m².
- 1 quai de chargement attenant à l'un des bâtiment est également disponible pour faciliter le transport de marchandises.



Les démarches menées vont d'ores et déjà aboutir début octobre à l'installation d'une entreprise de presse de fruits, "les pressoirs de la Vezouze" et la commune est en attente de réponses d'autres sociétés qui étudient une possible location des locaux vacants.

Aide technique à la création et au développement d'entreprise

Une aide technique peut être apportée aux personnes désirant créer une entreprise sur le territoire ou développer leur activité.

Mathieu Demange, agent de développement de la Communauté de communes peut accompagner les (futurs) dirigeants d'entreprises dans la recherche de financements ou de locaux ou encore aider au montage de dossiers de subventions.

Aménagement du territoire

Résidence accompagnée Emilie du Châtelet

La Communauté de communes soutient le projet de création d'une résidence accompagnée pour les seniors, porté par le Conseil général et la commune de Cirey-sur-Vezouze notamment et mise en œuvre par Meurthe-et-Moselle Habitat. La Communauté de communes a versé une subvention de 20 000 euros pour la réalisation de ce projet. Destinés aux seniors souhaitant conserver une certaine autonomie tout en bénéficiant de services adaptés, 12 pavillons de plain-pied seront livrés d'ici septembre 2013. Une personne accompagnante, logée sur place, aura une mission d'animation et d'assistance.



Vue du projet

ScotSud 54

 Le SCoTSud54, créé en 2008, est un outil institutionnel réunissant toutes les communautés de communes du sud du département de la Meurthe-et-Moselle (correspondant approximativement au territoire couvrant les arrondissements de Nancy, Toul, Pont-à-Mousson, Lunéville) dont l'objectif est la planification de l'aménagement du territoire en fixant les règles pour les 30 années à venir. Au-delà de l'exercice de planification, le SCoT est un instrument de mise en cohérence dans la durée des politiques publiques. C'est dire l'importance de ses décisions. La Communauté de communes se bat depuis des années pour que les situations particulières soient prises en compte dans le projet. Le 23 mai, le conseil communautaire, à l'unanimité, a émis un avis négatif sur le projet arrêté par le SCoTSud54. Extrait de la délibération :

Considérant que le projet de SCoTSud54 a été établi sur des critères exclusivement urbains, qui ne tiennent pas compte des diversités des situations et en particulier de la spécificité des territoires ruraux éloignés des grands centres, que loin de mettre en place la solidarité entre les territoires, il en augmentera les inégalités en entérinant le décrochage des territoires ruraux fragiles et en faisant peser sur eux des contraintes supplémentaires par un catalogue de prescriptions normatives et d'obligations de coûteuses études dans les documents d'urbanisme sans en parallèle en donner les moyens ; que notamment les densités de construction imposées ne sont absolument pas adaptées aux territoires ruraux, que les modalités d'implantation des zones d'activité économique laissent totalement à l'écart l'Est-Lunévillois ; que le projet de SCoTSud54 ne peut être perçu par la grande ruralité que comme une série de mesures coercitives pour les seuls axes de développement dont les collectivités avaient encore la maîtrise d'une part et comme un catalogue de bonnes intentions sur lesquelles ni elles, ni le SCoT n'ont la capacité d'agir d'autre part ; que le projet risque à terme, en sacrifiant les territoires grands ruraux par la seule place de réserve de biodiversité pour tout le territoire du SCoT où on les contraint, d'affaiblir le territoire entier du SCoTSud54,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité émet un avis négatif sur le projet de SCoTSud54.

MOTION Zone de Revitalisation Rurale

Le canton de Cirey-sur-Vezouze est l'un des plus déshérités du département. Présentant le revenu médian le plus faible, il détient le record de pauvreté avec plus de 19% des personnes âgées de moins de 65 ans vivant sous le seuil de pauvreté. Il figure dans la liste des cantons prioritaires du département. Malgré ces nombreux constats notre territoire n'a pas été qualifié de Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) en raison de sa densité de population supérieure aux normes.

Cet "oubli" a des conséquences dramatiques pour notre territoire, plus pauvre que tous ses voisins mais entouré de cantons classés en ZRR. Or il apparaît que de plus en plus d'aides spécifiques sont accordées ou majorées dans les territoires classés en ZRR.

Naturellement handicapés par notre situation socio-économique, cette injustice ne fait qu'accroître ce handicap et ne peut pas nous permettre de développer notre territoire. Face à ces situations, il est du devoir de l'Etat sinon de rétablir l'égalité mais au moins de ne pas contribuer à accroître les inégalités entre les territoires.

C'est pourquoi les élus ont porté une motion pour demander à l'Etat de bien vouloir reconsidérer le classement de notre canton en ZRR afin que nous puissions également bénéficier des aménagements relatifs à cette qualification qui peut se traduire par des subventions complémentaires, des exonérations fiscales et patronales pour les entreprises.

Journées Loisirs

C'EST AGITÉ
EN HAUTE-VEZOUZE...

Le Contrat d'Animation Jeunesse Territorialisé — CAJT

Une aide technique et financière

Carnaval



Création de contes musicaux



Marie-Jo et Laurence, animatrices du service périscolaire accueillent les enfants les mercredis pour des journées récréatives.

Tarifs :

3 € la 1/2 journée
9h-12h ou 13h30-17h
10 € la journée
9h-17h repas compris

L'objectif de ces journées est de proposer des activités ludiques, culturelles tout en découvrant le territoire.

Le dossier d'inscription est à retirer auprès de nos services.

Jeunesse

Les acteurs du territoire (associations, écoles, communes, parents, jeunes, collectivités locales) peuvent proposer leurs projets auprès du CAJT du Pays de la Haute-Vezouze.

Les projets sont alors étudiés par un groupe de suivi et par l'animateur du CAJT qui peuvent également apporter leur aide technique et/ou financière dans la mise en œuvre de l'action.

LE CAJT, initiateur d'événements

Le CAJT a également pour mission de mettre en place des actions nouvelles pour le territoire et non développées par les structures locales (exemple : Festiv'Agité, résidence artistique de troupe de théâtre, organisation de mini-séjours...) Il peut aussi mettre en place des actions sur le territoire sur des thématiques précises (artistiques, sportives, familles, etc...).

L'animateur de proximité veille également à la communication autour des manifestations par le biais de l'édition de tracts d'informations, de campagnes de mailings, de parution d'informations sur Internet...

LES TEMPS FORTS DU CAJT

Résidence de la Compagnie Caravanes



Drôles d'invités que ces deux canards faisant partie de la "Compagnie Caravanes" qui a sillonné nos rues à l'automne 2012. Au programme : café-mémoire, accueil de nouveaux habitants et théâtre...

Le Festiv'Agité



Théâtre, cirque, musique...

Le Festiv'Agité, entre professionnels et talents locaux, aura su trouver les arguments pour plaire à tous les publics.

Talents



Prév'en Sion : des jeunes qui s'adressent aux jeunes sur la vie des ados..

Grâce à aux éducateurs de l'équipe de prévention du Conseil général, une dizaine de jeunes de l'Est-Lunévillois unis par une même passion pour le théâtre ont pu poursuivre le travail entrepris il y a deux ans en créant la troupe « Prév'en Sion ». Ils ont participé à des sessions de formation organisées pour eux et encadrées par Chyc Polhit, conteur professionnel, sur le très beau site de Sion, où ils ont rencontré de jeunes Gabonais malentendants juste arrivés pour le festival « Sourd

métrage ». Echange très riche, puisque les jeunes Gabonais ont tenu à s'associer au spectacle présenté par nos jeunes à Cirey le 26 mai et que notre troupe a pu jouer au Théâtre de la Manufacture de Nancy le 29 mai lors du festival où leurs amis gabonais ont d'ailleurs décroché le prix du jury pour le film qu'ils présentaient. Des liens très forts se sont tissés entre eux, qu'ils aimeraient pouvoir conforter. Reste à trouver les moyens de pérenniser ici l'activité théâtrale. Ce projet a bénéficié des financements des CAJT du Pays de la Haute-Vezouze et du Badonvillois, du Conseil général et d'une forte implication de l'équipe de prévention spécialisée.

Comme la valeur n'attend pas le nombre des années, les plus petits, animés par Françoise Huber et Huguette Maire, qui avaient participé il y a deux ans à l'excellente adaptation théâtrale de La Communale de Jean L'Hôte, ont joué les 8 et 9 juin à la salle des fêtes de Petitmont un montage de scènes sur le thème des astres. Ce petit spectacle plein de poésie précédé depuis octobre 2012 d'un travail de fond sur l'expression théâtrale a été interprété avec brio par 7 enfants de 6 à 11 ans. Souhaitons que cette belle initiative puisse se confirmer les années prochaines.



Photo : I. et P. Acrement

Premiers pas sur les planches pour les apprentis comédiens.

Le professeur d'EPS du collège a développé avec passion depuis 4 ans au collège une activité savate-boxe française, sport exigeant qui impose discipline, maîtrise de soi et respect de l'adversaire. Cet engagement vient d'être couronné de succès aux championnats de France de l'UNSS à Cognac auxquels participaient Juliette Gerard, Marjorie Munier, Jules Cruciani et Jordan Ferron. L'esprit de cohésion de cette équipe a eu raison de ses adversaires puisqu'elle a été proclamée vice-championne de France, derrière l'académie de Grenoble, et devant les académies de Poitiers, Marseille, et Clermont-Ferrand.

La Communauté de communes a mis à disposition le minibus pour que les jeunes compétiteurs, accompagnés par M. Cruciani et M. Lang, puissent participer au championnat.



Remise des récompenses lors du Championnat de France 2013 à Cognac.

Activité KAYAK



Mise en place par la Maison Pour Tous de Val-et-Châtillon et le Kayak-Club de Gondrexange, cette activité a redémarré début mai pour la 4ème année consécutive. Jérôme Simon, moniteur de kayak, aidé de Paul Mombert, animateur bénévole, initie une quinzaine de jeunes de 7 à 11 ans à la pratique du kayak lors de cycles composés de 6 à 8 séances.

En amont de chaque cycle, des cours d'apprentissage de la nage sont proposés aux apprentis kayakistes à la piscine de Sarrebourg.

Cette action a lieu grâce à l'aide financière de la Communauté de Communes versée par le biais du CAJT et de la commune de Val-et-Châtillon et du Club de pêche local qui autorisent l'accès au plan d'eau.

Le Conseil Général soutient également cette pratique en mettant à disposition du matériel.

RELAIS SERVICES PUBLICS

Le Relais Services Publics (RSP) vous accueille sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches liées à la CAF de Meurthe-et-Moselle, la CPAM, la Mission Locale et le Pôle Emploi de Lunéville.

PERMANENCES

Mission Locale du Lunévillois

Accompagnement gratuit pour l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans

Les mardis après-midi de 14h15 à 16h30

Prendre rendez-vous auprès du RSP.

Entraide Chômeurs

Accompagnement gratuit pour l'emploi et l'insertion professionnelle.

Les 1ers et 3èmes jeudis du mois

Prendre rendez-vous auprès du RSP.

Relais Services Publics
03.83.71.45.81
rsp@hautevezouze.fr

Services

Accueil périscolaire

Horaires d'ouverture :

Le matin : de 7H30 à 8H30

Le midi : de 11H30 à 13H30

Le soir : de 16H30 à 18H30

Certaines plages horaires peuvent être supprimées si le nombre d'inscrits n'est pas suffisants.

Services proposés :

- Activités d'éveil
- Activités ludiques et culturelles
- Surveillance des devoirs



	Prix par heure matin et soir	11h30-13h30 + repas de midi	
		1er enfant	A partir du 2ème enfant
Quotient familial < 900 euros	1 €	6,72 €	6,20 €
Quotient familial > 900 euros	1,70 €	8,40 €	7,54 €



Jeunesse Au Plein Air

Aides au départ en vacances

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes s'associe au Conseil Général, à la Région Lorraine et à la CAF de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du dispositif "AIDES AU DEPART EN VACANCES", coordonné par l'organisme Jeunesse au Plein Air. Une aide peut être accordée aux jeunes de 4 à 17 ans qui partent en centre de vacances en dehors du territoire pour la 1ère, 2ème ou 3ème fois, pour une durée d'au moins 5 jours. L'aide de la communauté de communes est fixée à 20% de la dépense, plafonnée à 500€, soit une aide possible de 100€ à laquelle s'ajoute un complément versé par les partenaires sans condition de ressources. En 2013, ce dispositif va bénéficier à 22 enfants dont 14 qui partent pour la première fois en centre de vacances.

Seniors en vacances

2013, l'Auvergne

Pour la quatrième année, les communautés de communes du Pays de la Haute-Vezouze, du Badonvillois et de la Vezouze ont adopté le programme d'aide au départ en séjour pour les seniors proposé par l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances). L'objectif est de permettre aux retraités de partir à la découverte des régions de France.

Après des séjours passés en Méditerranée, en Bretagne et en Haute-Savoie, la destination choisie pour 2013 est Alleyras en Auvergne.

Les personnes âgées de plus de 60 ans et non imposables bénéficient d'un tarif minoré de 310 €, tout inclus. Pour les autres personnes, le tarif est de 500 €.

Grâce à ce dispositif, 28 personnes du territoire vont partir du 21 au 28 septembre prochains à la découverte entre autres, de la ville du Puy-en-Velay, du Musée de la bête du Gévaudan, de la Basilique de Paray-le-Monial, ou encore du château du Marquis de Lafayette...

Le groupe parti en Haute-Savoie à l'automne 2012



Habitat

Attention à la fin du programme de subventions !

Depuis des années, une subvention de la communauté de communes complétée par une aide du Conseil général pouvait être accordée, sous conditions de ressources, aux propriétaires occupants du territoire lors de la réalisation de certains travaux : remplacement des menuiseries extérieures, ravalement de façades, rénovation de toitures, travaux concernant les énergies renouvelables ou les économies d'énergie ou encore travaux permettant le maintien à domicile de personnes handicapées ou âgées.



Le dispositif prenant fin en 2013 il est impératif que les dossiers de demande d'aide soient finalisés avant le 31 août prochain.

Si vous avez un projet de travaux, venez rencontrer au plus tôt le technicien du Centre d'Amélioration du Logement (CAL) lors de ses permanences. Passé ce délai, le technicien du CAL continuera à instruire les demandes d'aides auprès de l'ANAH ou du programme "Habiter Mieux" jusqu'en décembre 2013.

Programme Habiter Mieux

L'Etat, par le biais de ce dispositif, s'engage à verser une aide financière aux propriétaires souhaitant réduire leur facture énergétique. Un diagnostic est proposé avant et après les travaux, et **si la réduction est de 25% ou plus**, une aide est accordée sous condition de plafond de ressources fixé par l'Etat.

Cette subvention, instruite par le technicien du Centre d'Amélioration du Logement, s'ajoute à celle déjà versée par la Communauté de Communes.

Conditions d'attribution :

- Le propriétaire doit occuper le logement pour lequel il demande l'aide,
- Le logement doit avoir plus de 15 ans et ne doit pas avoir fait l'objet d'autres financements de l'Etat comme le prêt à taux zéro depuis 5 ans,
- Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt du dossier et doivent être intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment.



C'est le technicien du CAL qui vous informe sur les conditions d'attribution de ces aides et vous accompagne dans vos démarches (voir prochaines dates de permanences ci-contre).

PROCHAINES PERMANENCES HABITAT

Centre d'Amélioration à l'Habitat

Les lundis 16 septembre, 21 octobre, 18 novembre et 16 décembre de 14h à 16h.

Conseil gratuit et réalisation de dossiers de demande de subventions ANAH.

Sans rendez-vous.

Lorraine Energies Renouvelables

Tous les 2èmes lundis du mois. Conseil gratuit pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la communauté de communes.

Agence Départementale d'Informations sur le Logement (ADIL)

Les mardis 04 juin et 1er octobre 2013 à partir de 14h. Conseil neutre et gratuit sur les questions juridiques, financières et fiscales concernant le logement : construction, acquisition, amélioration, location, recherche d'un logement ou d'un terrain.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Communauté de Communes.

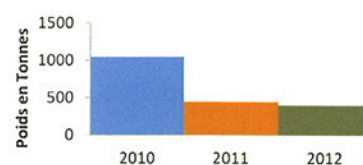
Ordures ménagères

Résultats de la Redevance Incitative

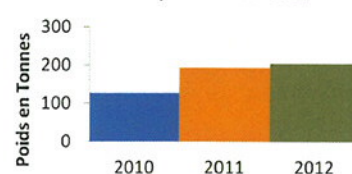
Il est possible aujourd'hui de dresser un bilan sur la collecte, le traitement et la facturation des ordures ménagères suite à la mise en place en 2011 de la redevance incitative sur le territoire. Après 2 années pleines d'application de ce système, trois indicateurs nous permettent d'en évaluer les résultats qui s'avèrent être satisfaisants :

- La baisse significative des tonnages collectés en ordures ménagères,
- L'augmentation des tonnages du tri sélectif et du verre
- L'augmentation des recettes liées aux recyclages des déchets

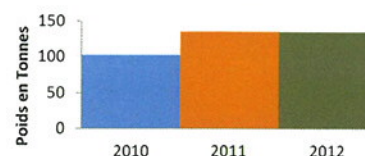
Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectés



Evolution des tonnages de déchets recyclables collectés



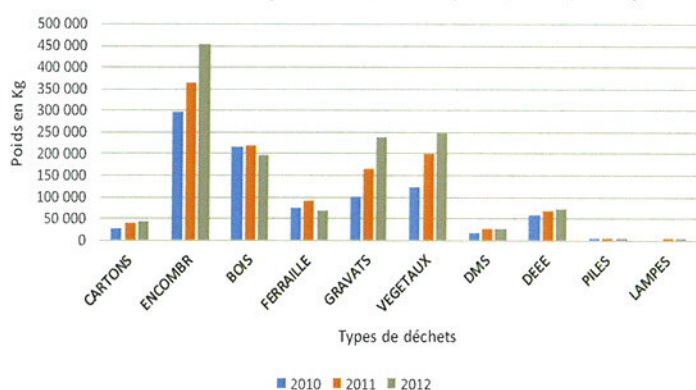
Evolution des tonnages de verre collecté



Un plus gros volume de déchets recyclés

Cette baisse des tonnages d'ordures ménagères collectés coïncide avec la forte augmentation des tonnages apportés à la déchetterie intercommunale de Barbas. En effet, de 913 tonnes de déchets revalorisés en 2010, nous sommes passés à 1 170 Tonnes en 2011 et 1 347 Tonnes en 2012 (148 Kg/habitant) ce qui représente une augmentation de 47 % en 2 ans.

Evolution des tonnages en déchetterie (2010, 2011, 2012)



Pour rappel, la redevance incitative avait également pour objectif de mieux traiter nos déchets pour l'environnement. En 2010, beaucoup de déchets n'étaient pas recyclés car ils étaient jetés avec les ordures ménagères. Aujourd'hui, les déchets collectés dans les bacs noirs sont incinérés et les principaux déchets collectés en déchetterie ou dans les éco-sacs sont réutilisés et valorisés.

(DMS : déchets ménagers spéciaux, DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques)

Le Plan Local de Prévention des Déchets

Ce programme vise à amener les habitants à réduire leur production de déchets à la source et n'entrant pas ainsi dans la poubelle. La première action qui a été mise en place a été la vente de composteurs bois (160 sur le territoire). Par ce procédé, on estime qu'il est possible de réduire d'1/3 le volume de déchets ménagers. Cette action est donc la plus simple à réaliser pour réduire le montant de sa facture et obtenir son propre compost ! D'autres actions seront mises en place ces prochaines années. La prochaine concerne notamment le réemploi et des contacts ont été pris avec la société EMMAUS-ASSAJUCO pour collecter en déchetterie des déchets pouvant être réutilisés. De cette façon, plus de déchets pourront être recyclés, ce qui réduit les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères et allège la facture des redevables.

Guide du tri

Les emballages métalliques

OUI



NON



Les emballages plastiques

OUI

Les bouteilles et flacons plastiques.



NON



Les journaux, magazines, papiers et cartons

OUI



NON



ATTENTION FAUX AMIS Ne sont pas recyclables :

- Les pots de fleurs en plastique
- Le polystyrène
- Le papier broyé
- Les restes alimentaires
- Le papier peint
- Les pots de yaourt, crème

A NOTER :

Dans la mesure du possible évitez de laisser bac sur la voie publique dehors des collectes.

Il est possible de mensualiser le paiement de la facture. Pour cela, un formulaire est à retirer auprès de nos services entre juillet et novembre de chaque année.

Il est possible de souscrire l'option prélèvement automatique à l'échéance de la somme à régler tout au long de l'année.

Déchetterie intercommunale

Horaires d'été (mars-septembre)

Lundi	8h30-12h	14h-18h30
Mercredi	7h30-12h	14h-17h
Vendredi	8h30-12h	14h-18h30
Samedi	8h30-12h	14h-18h30

Horaires d'hiver (octobre-février)

Lundi	9h-12h	14h-17h30
Mercredi	8h30-12h	
Vendredi	9h-12h	14h-17h30
Samedi	9h-12h	14h-17h30

Déchets acceptés :

Métaux ferreux et non ferreux. Gravats inertes : tuiles, béton, briques, céramique, pierres...

Déchets d'équipement électriques et électroniques : TV, téléphones, appareils photos, réfrigérateurs, cuisinières, jouets électroniques, perceuses... Déchets verts. Meubles, planches, palettes, caisses... Déchets ménagers spéciaux : huiles, peintures, solvants, aérosols, pesticides... Cartons d'emballages, cartons volumineux... Tout-venant : meubles, moquettes, sommiers, monstres...



Ordures ménagères

Collecte des ordures ménagères Bertrambois,
Cirey-sur-Vezouze, Petitmont, Saint-Sauveur,
Tanconville, Val-et-Châtillon



Collecte des ordures ménagères Parux

Collecte des éco-sacs Bertrambois, Parux,
Petitmont, Saint-Sauveur, Tanconville,
Val-et-Châtillon



Collecte des éco-sacs
Cirey-sur-Vezouze

JUILLET 2013

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOUT 2013

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1er sept.

SEPTEMBRE 2013

L	M	M	J	V	S	D
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE 2013

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE 2013

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DECEMBRE 2013

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					